

Fiche Activité transversale – Projet INTEGRE

Renforcer les capacités et favoriser les échanges entre les comités de gestion

CEN



Auteurs : Conservatoire des Espaces Naturels

- Myriam MARCON, Coordinatrice pôle Patrimoine Mondial
47 77 03 coordppm@cen.nc
- Nathalie BAILLON, directrice
47 77 00 dircen@cen.nc

Titre de l'activité :

Renforcer les capacités et favoriser les échanges entre les comités de gestion

Introduction

Le Conservatoire des Espaces Naturels, Groupe d'Intérêt Public, a entre autres, été désigné par ses membres (Gouvernement, trois provinces, Etat, deux associations de maires, WWF, CI, EPLP, IFREMER, UNC, IRD) comme point focal pour le bien inscrit au patrimoine mondial. De ce fait, il a en charge de développer et coordonner toutes actions transversales concourant au maintien de l'intégrité du bien inscrit ou venant en soutien à la démarche participative sur l'ensemble du bien.

Descriptif de l'activité :

1/ Objectifs poursuivis et résultats attendus:

Objectifs

Deux objectifs ont été identifiés au sein de l'activité :

- Obj 1 : Renforcer la communication et l'échanges d'expériences entre les comités de gestion
- Obj 2 : Renforcer les compétences des comités et associations de gestion

Résultats

Obj 1 : Les comités de gestion, bien que travaillant à l'échelle d'une commune ou d'un groupe de commune doivent garder à l'esprit qu'ils œuvrent vers un seul et unique objectif : le maintien de l'intégrité du bien. Ils ne doivent pas être isolés et déconnectés les uns des autres. C'est à cette fin de maintenir cohésion et cohérence que l'objectif 1 est consacré.

Obj 2 : Les comités de gestion, composés majoritairement de bénévoles, se structurent peu à peu en association de gestion et ont vocation à mettre en œuvre tout ou partie des plans de gestion. Ils ont, pour ce faire besoin d'acquérir des compétences, de se professionnaliser dans certains domaines.

Le CEN vient en soutien à la démarche participative et incite à l'acquisition de compétences des membres des CG et associations

2/ Description du programme :

Caractéristiques de l'activité, détail des actions à mener, la zone géographique concernée...

Zone géographique concernée : zone du bien inscrit, incluant les 3 sites-pilotes du projet INTEGRE

L'activité « Renforcer les capacités et favoriser les échanges entre les comités de gestion » s'articule autour de 3 actions distinctes, répondant aux deux objectifs décrits ci-dessus :

Obj 1- Action 1 : Forum des comités de gestion

Avant même l'inscription des « Lagons de Nouvelle Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés » sur la liste du patrimoine mondial, les collectivités gestionnaires se sont engagées dans un processus de gestion participatif, impliquant les populations locales.

C'est ainsi que dès 2007, le premier comité de gestion naissait (Zone Côtière Ouest). Depuis, la démarche participative n'a cessé de croître. Les comités de gestion sont aujourd'hui au nombre de treize et se sont pour la majorité structurés en association de gestion.

Ces comités de gestion, représentatifs des communautés locales et acteurs de terrain sont composés de représentants coutumiers, des opérateurs touristiques, des acteurs économiques, des représentants des mairies et des provinces, des pêcheurs, des agriculteurs, des représentants de la société civile (associations de jeunes, de femmes, de protection de l'environnement etc). Tous participent, en contribuant à la réflexion et à la mise en œuvre de tout ou partie des plans de gestion.

L'objectif de ces treize comités de gestion est commun : participer au maintien de l'intégrité du bien inscrit au patrimoine mondial. Néanmoins rares sont les occasions pour eux de se rencontrer, d'échanger et de mutualiser leurs expériences.

C'est dans ce contexte et pour répondre à ce besoin qu'est né, en juillet 2013, le premier forum des comités de gestion, dont la coordination de l'organisation est pilotée par le CEN. Cet évènement qui apparait maintenant comme indispensable est reconduit tous les deux ans. L'intérêt est aussi de maintenir le principe d'appartenance à un bien unique et partagé.

Le forum des comités de gestion est un évènement qui a lieu sur une zone du bien inscrit. Il s'est tenu en Province Sud en 2013 et a vocation à se déplacer dans chacune des provinces. Sa durée varie entre 2 et 3 jours en fonction de l'ordre du jour. Il est co-organisé conjointement par le CEN et le comité de gestion accueillant.

Il réunit des représentants de chacun des comités de gestion, les collectivités gestionnaires, les associations environnementales, les ONG, les scientifiques œuvrant sur la zone du bien inscrit.

Le programme est élaboré de manière collégiale au sein d'une équipe projet. L'équipe projet, constituée quelques mois avant l'évènement réunit les membres volontaires du Comité Technique Patrimoine Mondial du CEN (CTPM) ainsi que les membres volontaires du comité de gestion qui reçoit.

Le programme prévoit de donner une large place aux comités de gestion (présentation du travail effectué) et leur offre un espace d'échanges (débat). Il permet également, selon les demandes exprimées, la restitution d'études ayant lieu sur le bien inscrit et suscitant l'intérêt des comités de gestion.

Des ateliers de réflexion sur des problématiques transversales peuvent également être programmés.

Le CEN sollicite le projet INTEGRE pour cofinancer le prochain forum des comités de gestion qui aura lieu au cours de l'année 2015. Un co-financement d'un montant de 3MF Cfp est demandé, soit environ 37% du budget total estimé à 8MF Cfp.

Obj 1- Action 2 : Echanges d'expériences entre comités de gestion

Les comités de gestion, au fil des actions qu'ils mènent, acquièrent des savoirs faire et développent un réseau de partenaires. Afin de permettre le transfert de compétences entre comités de gestion et de valoriser et encourager le travail de chacun, le CEN organisera des voyages d'échanges entre comités de gestion sur des thématiques d'intérêt à identifier avec eux et la collectivité gestionnaire de tutelle.

Un budget de 1M est envisagé pour financer ces échanges d'expériences en 2015 et 2016.

Obj 2- Action 3 : Formation des membres des comités de gestion, des animateurs de terrain et des techniciens des provinces intervenants sur le dossier Patrimoine mondial

Les comités de gestion, composés majoritairement de bénévoles, ont besoin d'acquérir des compétences, de se professionnaliser dans certains domaines comme par exemple la gestion d'association ou de projet.

Le CEN vient en soutien à la démarche participative et incite à l'acquisition de compétences des membres des CG et associations en organisant plusieurs formations par an dont les thématiques sont identifiées en fonction des besoins exprimés par les comités de gestion et leur collectivité de tutelle et en fonction des besoins de gestion.

Les besoins des acteurs de terrain en matière de formation sont importants et le financement INTEGRE permettra de multiplier le nombre de personnes pouvant bénéficier de formation en 2015 et 2016. Un budget de 2,5MF Cfp est sollicité pour cette action.

Résultats INTEGRE auquel contribue l'activité :

Résultat 1 à 16 – une activité peut contribuer à atteindre plusieurs résultats attendus du projet INTEGRE (voir annexe ci-après)

Résultats	Actions			Détails
	1	2	3	
<i>Résultat 5a : les principes de la gestion intégrée des zones côtières sont assimilés par la société civile</i>				1 : ateliers ou intervention sur la GIZC lors du forum des CG 2 : transfert de compétences entre les comités de gestion sur des actions de GIZC (ex : actions déchets, bassin versant). 3 : organisation de formation renforçant les compétences en matière de GIZC
<i>Résultat 6 : la visibilité du projet INTEGRE est assurée</i>				1 : Dans les outils de communication et d'informations élaborés par le CEN pour le forum des CG Dans le rapport d'activité du CEN et auprès des partenaires, membres du CEN 2 et 3 : les participants aux échanges et aux formations sont informés des sources de financement des actions auxquels

			ils participent. (éventuellement : ces actions font l'objet d'une médiatisation en précisant l'origine du financement)
<i>Résultat 7 : Les résultats des projets de GIZC sur les sites pilotes sont capitalisés et valorisés</i>			1,2 : valorisation des projets menés sur les sites UNESCO, y compris les actions entrant dans le cadre du projet INTEGRE
<i>Résultat 9 : la collaboration entre les services (d'une même administration ou entre administrations de différents sites) est améliorée</i>			1,2 et 3 : actions organisées à l'échelle pays, encourageant les différentes administrations en charge du dossier patrimoine mondial à collaborer
<i>Résultat 10 : les capacités des gestionnaires sont renforcées</i>			1,2 et 3 : formations et échanges d'expérience contribue à faire progresser l'ensemble des parties prenantes
<i>Résultat 16 : Les populations sont sensibilisées et sont impliquées dans la gestion durable de l'environnement.</i>			1,2 et 3 : en travaillant avec les comités de gestion UNESCO

Partenaires responsables de la mise en œuvre des activités :

Le pilote de l'activité est le CEN via le pôle patrimoine mondial.
 Les partenaires sont les membres du CTPM volontaires, les Comités de Gestion.
 Le CEN sera le bénéficiaire des fonds INTEGRE.

Coût de l'activité et financements envisagés :

Coût total et détail de la base du calcul financier (en F Cfp):

	Action 1 : Forum	Action 2 : Echanges	Action 3 : Formation.
1. Personnel			
2. Déplacement	2 000 000	1 000 000	500 000
3. Equipement			
4. Consommables			
5. Sous-traitance et prestations externes	1 000 000		2 000 000
5. Autres coûts directs			
TOTAL	3 000 000	1 000 000	2 500 000
	6 500 000 F Cfp		

Détails de ce qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, ainsi que les co-financements éventuels (les co-financements pour l'action 3 : formation, ne sont pas identifiés à ce stade)

	Action 1 : Forum	Action 2 : Echanges	Action 3 : Formation.
1. Personnel			
2. Déplacement	2 000 000	300 000	500 000
3. Equipement	800 000		
4. Consommables	200 000		
5. Sous-traitance et prestations externes		700 000	2 000 000
5.1 Hébergement	1 000 000		
5.2 Restauration	2 000 000		
5.3 Animation	1 000 000		
5.4 Supports de communication, restitution	1 000 000		
5. Autres coûts directs			
TOTAL	8 000 000	1 000 000	2 500 000
	11 500 000 F Cfp		

CONTRACT
 Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège
 BP DS,
 98848 Nouméa Cedex,
 Nouvelle-Calédonie
 Téléphone : +687 26 20 00
 Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva
 Private Mail Bag,
 Suva,
 Iles Fidji
 Téléphone : +679 337 0733
 Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei
 PO Box Q,
 Kolonia, Pohnpei, 96941 FM,
 États fédérés de Micronésie
 Téléphone : +691 3207 523
 Télécopieur : +691 3202 725

Bureau national de coordination
 aux Iles Salomon
 PO Box 1468
 Honiara, Iles Salomon
 Téléphone : +677 25543,
 +677 25574
 Télécopieur : +677 25547

5

Planning : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)

	2014 T3	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1
Action 1										
Action 2										
Action 3										

Renforcement de la coopération régionale et promotion de la GIZC : Comment cette activité permettra de renforcer la coopération régionale et d'intégrer les PTOM au sein du pacifique ?

Cette activité n'a pas d'impact sur la coopération régionale.

Cette activité permet de renforcer la coopération intra territoriale au sein de la zone du bien inscrit au Patrimoine mondial par la mise en relation de l'ensemble des acteurs intervenant dans la zone.

Comment cette activité permettra de promouvoir la notion de gestion intégrée des zones côtières ?

Cf supra

Pérennité (si applicable) : Comment l'activité sera-t-elle pérennisée ou quelles suites seront données à cette activité ?

Le forum des comités de gestion est une activité inscrite dans la feuille de route du pôle patrimoine mondial du CEN de manière itérative puisqu'il a été acté lors du 1^{er} forum des comités de gestion et par l'ensemble des partenaires concernés, la nécessité de maintenir ce rassemblement dans le temps.

Les autres actions, formation et voyages d'échanges, ont aussi été identifiés comme besoin et champ de compétence du CEN en tant que service coordinateur des actions transversales PM.

De la même manière que l'action 1, elles font partie des actions permanentes assurées par le CEN.
